



FINANCES / BUDGET

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Le budget communal se présente sous la forme d'une maquette règlementaire, dont la lecture et la compréhension sont réservées aux initiés. C'est pourquoi, l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif, afin de permettre aux membres du Conseil municipal et aux citoyens d'en saisir les enjeux. Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015, toutes les Communes françaises sont tenues de rédiger cette note, sous peine d'illégalité du budget. Cette note sera également mise en ligne sur le site internet de la Commune.

1. Cadre règlementaire et structure du budget

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire est autorisé en sa qualité d'ordonnateur à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2022 sera soumis au vote du Conseil municipal le 28 mars 2022.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser et optimiser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- ne pas augmenter les taux d'imposition,
- mobiliser les aides et subventions autant que possible,
- proposer une enveloppe d'investissement conséquente et ambitieuse.

Le budget de la collectivité comporte deux parties :

A. La section de fonctionnement

- Nature des dépenses : gestion des affaires courantes, fluides et énergies, entretien des bâtiments communaux et de la voirie, achats de matières premières et de fournitures, prestations de services, subventions versées aux associations, salaires et charges de personnel, intérêts des emprunts contractés, festivités et manifestations publiques, etc.

Dans les dépenses de fonctionnement figurent également les « atténuations de produits », dont la contribution que la Commune doit verser annuellement au FPIC (le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales est alimenté par les territoires les plus aisés, au profit des territoires les plus pauvres) et la

contribution au redressement des finances publiques. Ces deux dernières dépenses n'ont en réalité rien à voir avec la gestion à proprement parler de la Commune ; elles sont imposées par l'Etat.

- Nature des recettes : recettes fiscales, dotations versées par l'Etat et recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers, inscriptions à l'Ecole de musique...).

B. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets portés par la collectivité. Elle concerne des actions à caractère exceptionnel.

1. Nature des dépenses : remboursement du capital emprunté, acquisitions de terrains, de matériels, aménagements, études, travaux sur des structures déjà existantes ou sur des structures en cours de création, etc.
2. Nature des recettes : excédent de la section de fonctionnement de l'année antérieure (si affectation de l'excédent à la section d'investissement), recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA payée l'année antérieure), cession de terrains, etc.

C. Budget principal et budgets annexes

La Commune de Dorlisheim compte **un budget principal et quatre budgets annexes** :

- **Local commercial 25 Grand Rue** (restaurant S'Dorfstuebel)
Les loyers sont supposés couvrir les dépenses d'entretien et les échéances du crédit.
- **Local commercial 61 Grand Rue** (locaux de l'ancienne banque, aujourd'hui occupés par un kinésithérapeute)
Les loyers sont supposés couvrir les dépenses d'entretien et les échéances du crédit.
- **SPIC photovoltaïque** (Espace Pluriel et Groupe scolaire)
Le produit issu de la vente d'énergie est supposé couvrir les dépenses d'entretien et les échéances du crédit.
- **CCAS – Centre Communal d'Action Sociale**
Cet organisme est en charge de l'action sociale. Il accompagne les personnes en difficultés et les personnes âgées du village (aide, secours, animations, sorties, etc.). Les recettes proviennent des concessions funéraires, de dons et d'une subvention versée par la Commune depuis le budget principal.

2. Budget principal - dépenses réelles de fonctionnement

La première ligne indique le montant total par « chapitre budgétaire » ; les lignes suivantes ne reprennent que les valeurs significatives, afin de faciliter la lecture du tableau. Par conséquent, la somme des lignes détaillées est inférieure au total de la première ligne, le tableau n'étant pas exhaustif.

chap	libellé	réalisé 2017	réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021
011	Charges Générales	831 575	842 295	743 010	618 456	665 790
	gaz électricité	136 700	133 615	139 331	127 380	119 771
	maintenance	43 400	43 510	47 630	39 700	39 578
	locations mobilières	18 880	19 900	18 372	15 050	15 161
	entretien bâtis	71 250	53 438	36 020	23 256	24 560
	fête cérémonie	83 250	93 960	85 615	15 595	49 160
	entretien - fourniture voirie	104 900	58 510	37 968	42 037	37 018
	autres matières fournitures	41 380	50 806	46 886	44 713	44 165
	entretien véhicules	17 400	18 365	4 185	9 766	5 478
	frais de nettoyage	35 210	66 077	35 389	30 1112	45 828
	honoraires	8 726	13 887	11 877	12 939	32 839
012	Charges Personnel	800 060	789 656	787 010	814 509	793 574
65	Autres charges	236 385	228 087	243 432	219 679	285 284
	indemnités des élus	51 000	50 629	52 837	60 636	64 175
	service incendie	50 150	50 135	49 960	50 911	51 697
	SIVOM convent*	18 872	20 875	19 872	19 872	19 872
	subv associations	105 480	93 000	109 217	69 754	127 863
	dont subv à ALEF/DSP	54 800	58 460	55 383	33 100	103 629
	subv RAVALEMENT & PIG	3 700	0	3 111	2 000	4 380
66	Charges financières	57 700	43 231	37 950	32 764	27 993
67	Charges exceptionnelles	4 600	260	0	0	11 500
	TitresAnnul.s/exAntérieurs					
	Dépenses Except					
	Subv BudgAnnx 61GDR					
	Subv Except* SPIC Photov					
68	Dot AmortissmtProvis	20 700	21 216	19 880	74 027	319 641
	042 EcritOrd DotAmortissmt					
	PROV. RISQUES					
	Garantie Emprunt					
	PROV. RISQUES Litiges					
14	Atténuation de produits	105 633	111 613	116 857	129 022	118 249
	FPIC	88 451	94 431	99 653	104 030	100 862
	Contrib. redressement fin. pub	17 182	17 182	17 182	17 182	17 182
	TOTAL		2 036 360	1 947 638	1 888 457	2 222 030

Pour l'année 2021, les dépenses de fonctionnement de la collectivité ont augmenté de 17,66% par rapport à 2020 pour atteindre **2 222 030 €**.

Or ce chiffre n'est pas le reflet de la réalité des dépenses. En effet, le chapitre 042 – « opérations d'ordre de transfert entre sections » équivaut à 319 641 € de dépenses (cf. ci-dessous). Il s'agit principalement du transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 240 976 € issus du produit de la cession de deux terrains à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim – Mutzig.

☐ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		73 000,00 €	319 640,52 €
	675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	5 951,08 €
	6761 - Différences sur réalisations (positives) transférées en invest.	0,00 €	240 975,92 €
	6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	73 000,00 €	72 713,52 €

Si cette écriture comptable est retranchée des dépenses globales de fonctionnement, ces dernières augmentent de 4,67 % entre 2020 et 2021.

Au 1^{er} janvier 2022, la Commune de Dorlisheim compte 2 645 habitants ; ce qui représente un montant de 840,09 € de dépenses de fonctionnement par habitant.

3. Produit des impositions directes

Pour l'année 2021, les ressources issues de la fiscalité directe (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et Cotisation Foncière des

Entreprises) se sont élevées à **1 471 824 €**. Ce montant équivaut à 556,46 € de recettes fiscales par habitant (contre 611,75 € en 2020 !).

Rappel des taux précédemment votés :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 21,48 % (8,31 % taux communal + 13,17 % taux départemental)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 39,99 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 17,84 %

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les Communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) 2020 du Département du Bas-Rhin (13,17%) a été transféré aux Communes. Par conséquent, le taux de référence de TFPB de la Commune de Dorlisheim sera dorénavant de 21,48 %.

L'Etat compense la perte des ressources liée à la suppression progressive de la taxe d'habitation. Ainsi, la ligne « Dotation et participations » évolue positivement, afin de compenser la diminution des impôts et taxes.

Les taux de référence proposés pour l'année 2022, **sans aucune augmentation**, seront :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 21,48 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) 39,99 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 17,84 %.

Une des autres nouveautés en matière de fiscalité est la réforme de la taxation de la consommation d'électricité. L'article 54 de la loi de finances pour 2021 supprime progressivement les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE), en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE).

À compter de 2021, la TCCFE conserve la même dénomination mais devient une majoration de la TICFE. Si aucune délibération n'avait été prise précédemment pour instaurer un coefficient multiplicateur – ce qui est le cas pour la Commune de Dorlisheim –, c'est le coefficient multiplicateur minimum de 4 qui s'applique dès 2021.

L'instauration de la TCCFE à Dorlisheim a permis de générer 19 279 € de recettes en 2021.

4. Budget principal - recettes réelles de fonctionnement

chap	libellé	réalisé 2017	réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021
73	Impôts et taxes	2 289 720	2 327 718	2 418 816	2 249 477	2 173 030
	Contribution directes (TF + CFE)	1 462 590	1 553 843	1 637 273	1 630 327	1 471 824
	Rôle Supp	9 700	15 956	15 419	1 187	3 604
	CVAE	270 500	319 542	343 530	251 960	189 799
	TASCOM	426 800	313 356	298 038	241 645	335 985
	IFER	5 500	4 909	6 352	6 418	8 140
	FNGIR	62 100	62 107	62 040	62 087	62 087
	TAXES PYLONES	25 480	26 030	26 690	27 955	28 593
	Taxe add droit mutation	24 600	30 475	27 920	26 848	53 490
	TCCFE	0	0	0	0	19 279
74	Dotat° & participations	115 900	126 373	116 695	136 235	442 088
	dotat° forfaitaire	0	0	0	0	0
	dot solidarité rurale	21 350	21 900	21 411	21 642	22 850
	compensat° Taxes	37 480	44 766	50 912	56 575	260 706
	Comp. pertes de recettes fiscales	0	0	0	0	109 681
	Emploi Avenir / FCTVA	9 600	11 150	7 816	6 568	8 581
	Fonds Rythme scolaire	10 050	5 870	0	0	0
72	Travaux en régie	13 320	16 430	13 150	13 467	0
013	Atténuation charges rembst s/rémunérat° Personnel	8 390	4 110	50 577	28 424	17 143
70	Produits des services	55 200	47 535	48 318	26 074	30 756
	CotisBM+EcoleMusique	10 300	12 930	12 615	1 965	12 522
	Droit de chasse	6 800	6 800	6 800	6 800	6 800
	Régie redev Es Télécom Gaz	30 680	17 950	19 535	6 988	5 144

76	revenus Val Mobilières Placent	500	4	5	4	4
75	Autres Produits Gestion	42 940	38 715	34 176	28 647	26 467
	location salle polyv	11 000	8 488	9 171	1 653	562
	Loyers Logement	8 000	5 330	2 653	5 025	4 006
	Fermages	6 300	5 860	5 972	6 452	4 537
	Loyers commerce 34 Gd Rue	0	0	0	0	1 400
	Récup Tickets RESTO	13 300	17 860	12 968	12 576	13 097
77	Produits exceptionnels	46 587	31 535	49 039	60 720	265 119
	sinistres + autres	34 180	20 669	18 809	61 796	16 917
	CEJ périscolaire =Cpte7488	12 400	10 866	30 230	17 833	17 833
	Cession terrains CC					246 927
	TOTAL		2 592 418	2 730 776	2 545 502	2 954 420

Pour l'année 2021, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 16,01 % et s'élèvent à **2 954 420 €**. Ce qui représente un montant de 1 117,05 € de recettes de fonctionnement par habitant.

Parallèlement aux réformes intervenues sur la fiscalité locale, deux éléments doivent être mis en exergue :

- ✓ La Commune a pu bénéficier du dispositif de compensation des pertes de recettes fiscales, exceptionnellement mis en place par l'Etat suite à la pandémie de COVID-19. En 2021, la Commune a perçu **84 370 €** au titre de l'année 2020 et un acompte de 30% équivalent à **25 311 €** au titre de l'année 2021. Le reliquat pour 2021 devrait être perçu à l'automne 2022.
- ✓ Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » est lui aussi gonflé par le produit de la cession des deux terrains à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig – chiffre que l'on retrouvera également dans les recettes de la section d'investissement.

5. Résultat de la section de fonctionnement

Le chiffre le plus important, voire même central dans la préparation du budget, est l'excédent de fonctionnement – chiffre obtenu lorsque l'on retranche le montant des dépenses de celui des recettes.

	réalisé 2017	réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021
EXCEDENT	516 807,24	556 059,49	783 138,54	657 082,90	732 389,49

On constate que l'excédent dégagé en 2021 est en hausse : + 11,47% par rapport à 2020. Il s'établit à **732 389,49 €**. Cette somme permettra de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (dépenses réalisées en 2021, non couvertes comptablement par une recette).

6. Dépenses d'investissement

Pour l'année 2021, les dépenses d'investissement se sont élevées à **1 822 078 € TTC** (contre 1 108 213 € en 2020), soit 688,88 € / habitant, et les recettes à **1 376 327 €** (soit 520,35 € / habitant).

Pour l'année 2021, les principales dépenses (TTC) se sont résumées à :

- Aménagement de la rue des Prés : 806 900 €
- Mise en accessibilité et nouvelle chaufferie au Groupe scolaire : 206 500 €

- Renouvellement de l'éclairage public : 116 000 € (*commandé mais pas encore installé*)
- Amélioration de l'acoustique et de l'éclairage dans les salles de classe et la bibliothèque municipale : 41 100 €
- Création d'un nouvel abri pour les vélos au Groupe scolaire : 37 600 €
- Etudes et travaux préparatoires à la réfection d'un tronçon de la rue du Gaentzig : 30 200 €
- Réfection du chemin du Rippberg et chemins agricoles : 28 000 €
- Installation d'un système de sonorisation à l'Espace Pluriel : 21 700 €
- Renouvellement des horloges astronomiques de l'éclairage public : 18 800 €
- Création d'un passage piétons faubourg des Vosges : 14 500 €
- *Dans un futur budget annexe « locaux commerciaux », acquisition de 3 cellules commerciales place du village : 197 600 €*

A ces projets s'ajoute le capital de la dette à rembourser, soit 221 400 € pour l'année 2021 (200 300 € pour les emprunts bancaires et 21 100 € pour les biens acquis par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour le compte de la Commune).

7. Budgets annexes - dépenses et recettes 2021

Local Commercial 25 Grand'Rue – Restaurant S'DORF STUEBEL :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	3 040	9 193
INVESTISSEMENT	9 137	6 137

Résultat de clôture (en tenant compte des années antérieures) : **+ 55 612 €**

Local Commercial 61 Grand'Rue – kinésithérapeute :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 111	5 811
INVESTISSEMENT	7 975	0

Résultat de clôture (en tenant compte des années antérieures) : **- 59 175 €**

SPIC PHOTOVOLTAIQUE :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	55 279	37 273
INVESTISSEMENT	46 667	42 109

Résultat de clôture (en tenant compte des années antérieures) : **- 209 209 €**

CCAS – Centre Communal d'Action Sociale :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	8 385	6 150

Résultat de clôture (en tenant compte des années antérieures) : **+ 11 631 €**

8. Impact de la crise sanitaire sur les finances locales

rubrique	nature	détails	2020			coût habituel non dépensé	2021			coût habituel non dépensé
			dépenses	économie	manque à gagner		dépenses	économie	manque à gagner	
dépenses générales	masques	masques agents + visières	1 478				53			
	gel	gel + lingettes	1 366				154			
	matériel	vitres plexi - lavabos - distributeurs	2 468				1 439			
commerces	Fario		428							
	librairie		408							
	restaurant	loyers			10 396				10 153	
manifestations										
Fête de la Mirabelle	chars (fleurs , colle et sub aux asso)					9 891				9 891
	musique					13 022				13 022
	sécurité	plots				3 000				3 000
		agents de sécu + secouristes				1 593				1 593
	repas des colleurs de fleurs	déjeuner / diner / vin d'honneur				2 894				2 894
	communication					3 029				3 029
	divers					9 830				9 830
	HS du personnel					889				889
Johrmarick	sécurité	plots				3 720				3 720
		agents de sécurité				566				566
	HS du personnel					816				816
conscrits	agents de sécurité					7 620				7 620
	fête du 11 nov						4 774			
maisons fleuries	repas					3 450				3 450
	bons d'achat		875				3 390			
nettoyage de printemps	repas					853				853
personnes âgées	sorties et rencontres diverses	budget CCAS				3 661				3 661
	fête de Noël des personnes âgées	budget commune + CCAS				18 194				18 194
	chocolats 2020 et paniers garnis 2021	budget commune + CCAS	4 848				21 550			
	Kirrwiller		20 000							
SAREPTA	bons achat personnel soignant		2 375				1 750			
ESPACE PLURIEL	pas de location				8 292					7 905
	moins consommation énergie			3 987				1 663		
Ecole	nettoyage			3 878		22 116	3 234			22 116
	masques		1 277							
Ecole de musique	suppression et 1/2 tarif frais d'écologie				11 724					1 954
Périscolaire	ajustement subvention annuelle			822			2 685			
fête de Noel du personne	repas					2 000				
	bons d'achat			1 100						
TOTAL			35 523	9 787	30 412	107 144	39 029	1 663	20 012	105 144
RESULTAT				50 996				47 766		
										2019
Fiscalité	Perte de recettes fiscales compensée par l'Etat / Perte CVAE			84 370	91 570			84 370	153 731	343530
ECONOMIE / PERTE					43 796				21 595	
ECONOMIE REELLE CUMULEE 2020 / 2021									22 201	

9. Prévisions – Budget primitif 2022

A. Budget principal

Section de fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2022 sera revu à la baisse, à environ 550 000 €.
Les projections et évolutions des dépenses et recettes :

	Dépenses en +	Dépenses en –
Energie (électricité, gaz, fioul)	80 000	
Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (nouvelle règle de calcul)	25 000	
Personnel communal (contentieux maladie professionnelle, indemnité chômage, remplacement congé de maternité...)	70 000	
Dispositif de compensation des pertes de recettes fiscales pour 2021 (COVID-19)		40 000
Subvention ALEF – reliquats 2018/2020		10 000
Fête de la mirabelle 2022	60 000	

Section d'investissement :

Pour mémoire, le « reste à réaliser », c'est-à-dire les commandes passées et fermement engagées, mais pas encore payées à l'échéance du 31/12/2021, s'élève à 568 300 €.

Pour l'année 2022, les principaux projets retenus par les Conseillers municipaux sont :

- Réaménagement de la rue du Gaentzig : 335 000 €
- Réaménagement du parking du Groupe scolaire, côté Grand Rue : 80 000 €
- Aménagement de l'impasse de l'Orge (perpendiculaire à la rue des Prunelles) : 80 000 €
- Rétrocession partielle à la Commune de l'immeuble 9 rue des Prés : 35 000 €
- Aménagement du chemin rural / piste cyclable en direction de Rosheim : 30 000 €.

Budget Primitif 2022 – budget principal :

Le Budget Primitif 2022 s'élève à 5 721 000 € et se décompose de la façon suivante :

Section Fonctionnement	:	2 880 000 €
Section Investissement	:	2 841 000 €

B. Budgets annexes

Les dépenses et recettes des budgets annexes ne connaîtront pas d'évolutions significatives. La collectivité projette néanmoins de fusionner les deux budgets annexes 25 Grand Rue, 61 Grand Rue et d'y inclure également toutes les recettes et dépenses liées aux 3 cellules commerciales sises 34-38 Grand Rue (acquisition et travaux). Ce nouveau budget annexe dénommé "locaux commerciaux" reprendrait les résultats comptables existants (déficit et excédent) et supporterait également les lourds travaux à prévoir sur l'ancienne épicerie 38 Grand rue notamment. Les recettes proviendront des loyers encaissés.

Un nouveau budget annexe sera également créé à court terme pour porter les dépenses inhérentes au lotissement communal.

10. Encours de la dette

A. Budget principal

Emprunts bancaires

Le montant de la dette sur le budget principal s'élève au 1^{er} janvier 2022 à 1 052 177 € ; ce qui équivaut à 398 € / habitant. Si nous le comparons à l'excédent de fonctionnement, la dette serait remboursée en 1,44 année à peine (à condition bien sûr de ne rien faire d'autre !).

références	tx	CAPITAL emprunté	CAPITAL restant dû au 01/01/2022	CAPITAL remboursé sur l'année	INTERETS	total
2025 Emprt 15ans réf10278 01421 000200718 010 10 Trim txF capital /c1.10.2010 Capital constant dossier 10 du 01.12.2010 Château Périscolaire	3,05%	2 000 000,00	500 000,15	133 333,32	13 725,00	147 058,32
2030 Emprt 15ans réf10278 01421 000200718 013 Trim txF1,65% indice+1 capital constant dossier 13 du 04.2015 Voiries Pferchel - PN45	1,65%	1 000 000,00	552 176,84	66 930,52	8 696,79	75 627,31
		3 000 000,00	1 052 176,99	200 263,84	22 421,79	222 685,63

Biens acquis par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour le compte de la Commune

PORTAGE BRUCHE ET PRES						
PORTAGE:10ans / Ech : AN						
REF : AM101AA						
13 - 15 RUE DE LA BRUCHE	1,50%	65 000,00 €	63 167,41 €	8 316,79 €	1 516,02 €	22 911,82 €
9 RUE DES PRES		100 000,00 €		12 739,01 €		
Démarrage : 12/06/2016						
Fin prévue : 10/06/2025		SOIT: 165 000,00 €		SOIT : 21 055,80 €		

La Commune remboursera, en 2022, **221 320 €** de capital.

B. Budgets annexes

EMPRUNT SPIC PHOTOVOLTAIQUE						
Emprt:15ans/ txF capital C / Ech : semestre						
Ref:10278 01421 / 000200718 / 09	3,27%	900 000,00 €	140 000,07 €	46 666,66 €	5 722,50 €	52 389,16 €
Démarrage : 01/12/2010						
Fin prévue : 30/06/2025						
EMPRUNT 25 GRD RUE RESTAURANT						
Emprt:20ans/ txF capital C/ Ech : trim						
Ref:10278 01421 / 000200718 / 07	2,15%	125 800,00 €	33 751,08 €	6 136,60 €	808,11 €	6 944,71 €
Démarrage : 31/12/2010						
Fin prévue : 30/06/2028						
EMPRUNT 61 GRD RUE CAISSE D'EPARGNE						
Emprt:20ans/txF capital C / Ech : trim						
Ref:10278 01421 / 000200718 / 06	2,00%	222 350,00 €	19 938,65 €	7 975,40 €	498,46 €	8 473,86 €
Démarrage : 30/09/2007						
Fin prévue : 30/09/2025						

C. Futur budget annexe Lotissement communal

PORTAGE LOTISSEMENT DES VIGNES						
PORTAGE:5ans / Ech : AN						
REF : AM101AB	2,00%	857 258,78 €			17 145,18 €	
Démarrage : 22/12/2017						
Fin prévue : 21/12/2021						

Le capital sera remboursé en une seule fois, avec un emprunt spécifique. Cet emprunt sera quant à lui couvert par la vente des terrains viabilisés.

11. Dotation Globale de Fonctionnement

Depuis 2017, la Commune de Dorlisheim ne perçoit plus de DGF et reverse 17 182 € / an à l'Etat, au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

12. Personnel communal – tableau des effectifs

ETAT DU PERSONNEL au 1er janvier 2022						
FILIERE - CADRE D'EMPLOI - GRADE	CATEGORIE	STATUT Titulaire, Non Titulaire	Sexe H/F	TEMPS DE TRAVAIL - Tcomplet (35h) - TNon Complet	AFFECTATION - MISSIONS (listes non-exhaustives)	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché principal	A	T	F	TC	Direction Générale des Services	1
Rédacteur	B	NT	F	TC	Finances, commande publique	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	T	F	TC	Urbanisme, affaires foncières, GRH / paies	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	T	F	TC	Accueil, état civil, affaires funéraires, élections, fêtes et vie associative, Dorli Infos, gestion des salles	1
Adjoint administratif	C	T	F	TNC - 17,5/35è	Comptabilité, secrétariat, gestion du Château	0,5
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	A	NT	H	TC	Planification et suivi des travaux, encadrement des agents, sécurité, Assistant de prévention	1
Agent de maîtrise principal	C	T	H	TC	Maintenance des bâtiments, travaux d'entretien intérieur/extérieur	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	T	H	TC	Environnement	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	T	H	TC	Espaces verts	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	T	F	TC	Concierge Château	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	T	F	TC	Gestionnaire Espace Pluriel Réfèrent entretien des bâtiments	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	T	F	TC	Espaces verts	1
Adjoint technique	C	T	H	TC	Espaces publics	1
Adjoint technique	C	T	H	TC	Maintenance des bâtiments, peinture, travaux d'entretien	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
ATSEM				TNC - 28,93/35è	Ecole maternelle Bugatti - grande section	
ATSEM principal 1ère classe (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)	C	T	F	TNC - 24,82/35è	Ecole maternelle Bugatti - petite section	0,71
ATSEM principal 2ème classe (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)	C	T	F	TNC - 28,93/35è	Ecole maternelle Bugatti - moyenne section	0,83
Contrat apprentissage	C	NT	F	TC	Ecole maternelle Bugatti - petite section	1
FILIERE CULTURELLE						
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	NT	F	TNC - 6,49/35è	Directeur de l'école de musique - Professeur de solfège, éveil musical et clarinette	0,19
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	NT	H	TNC - 5,92/35è	Professeur de piano	0,17
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	NT	H	TNC - 3,75/35è	Professeur de guitare	0,11
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	NT	H	TNC - 5,12/35è	Professeur de batterie	0,15
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	NT	H	TNC - 1,15/35è	Professeur de chant	0,03
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	NT	H	TNC - 2,88/35è	Professeur de guitare et violon	0,08
						16,77

13. Subventions versées en 2021

Associations	Montant en €
ASS CHORALE MASITHI	100,00
ASSO AMIS DE LA PETANQUE	150,00
ASSO ALEF – ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ALSH	103 629,33
ASSO AMADE	300,00
ASSO CONSCRITS CLASSE 2003	1 135,00
ASSO CONSCRITS CLASSE 2004	835,00
ASSO COOPERATIVE SCOLAIRE GROUPE SCOLAIRE	2 000,00
ASSO DORLI SING'S	300,00
ASSO ECOLE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES	500,00
ASSO LES ENFANTS DE DORLI	300,00
ASSO TRAMPOLINE	500,00
ASSOC AMAM – AMIS MEMORIAL ALSACE LORRAINE	100,00
ASSOC AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	300,00
ASSOC AMICALE DU CHATEAU	1 300,00
ASSOC AMIS DE LA PAROISSE DORLISHEIM	2 000,00
ASSOC APIEDA	500,00
ASSOC ARAHM	500,00
ASSOC ARTS & LOISIRS	300,00
ASSOC PASSIONNES DU BOIS	300,00
ASSOC APPMA	300,00
ASSOC AVICULTURE	300,00
ASSOC BOWLING DE LA BRUCHE	150,00
ASSOC CASCAD	500,00
ASSOC CERCLE D'ECHECS	300,00
ASSOC CHOEUR DE L'EGLISE PROTESTANTE	100,00
ASSOC CHORALE CATHOLIQUE STE CECILE	100,00
ASSOC D'BLOOS BAND	300,00
ASSOC AMICALE DES DONNEURS DE SANG	300,00
ASSOC DORLI LINERS	100,00
ASSOC EDELWEISS	300,00
ASSOC FITNESS HALTER'S DORLISHEIM	300,00
ASSOC FLEURS ET FRUITS	300,00
ASSOC JUDO CLUB JIGORO KANO DORLISHEIM	300,00
ASSOC PARALYSES DE FRANCE	500,00
ASSOC AMICALE PHILATELIQUE	300,00
ASSOC SDD SECTION GYMNASTIQUE	100,00
ASSOC SDD SECTION TENNIS DE TABLE	100,00
ASSOC SDD SECTION THEATRE	100,00
ASSOC SPORTS ET DETENTE DORLISHEIM – SDD	300,00
ASSOC SPORTS REUNIS DORLISHEIM – SRD	1 500,00
ASSOC TOP OF GAME	300,00
ASSOC UNIVERSITE POPULAIRE	239,20
ASSOC VELO CLUB ESPERANCE	300,00
CONSEIL ECOLE ENFANTS	650,00
Particuliers	
(Ravalement de façades / plantations d'arbres fruitiers dans le Tal)	4 474,61
Personnes de droit public	
ASSO SAREPTA MAISON DE RETRAITE	300,00
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	6 000,00